Absence injustifiée au travail et lettre de licenciement

Si vous considérez que votre licenciement n'est pas justifié vous devez saisir les prud'hommes.

Par Visiteur
Bonjour, dans la lettre de licenciement pour faute grave est écrit "nous nous sommes aperçus à plusieurs reprises que vous ne vous trouviez pas au bureau. Une enquête rapide auprès de vos collègues a alors démontré votre absence quasi permanente des locaux de la Direction Technique"
Est-ce que le témoignage des collègues, interrogé par leur supérieur hiérarchique est recevable?
Bien Cdlt,
Par Visiteur
Bonjour Monsieur,

Cordialement

Oui tout à fait leurs témoignages sont recevables.